



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1741

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 334

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1741 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'ajuster le rapport de logement par bâtiment autorisé dans une partie de la zone C03-346 pour la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) ».**

Ce premier projet de règlement a pour objet de modifier, dans la colonne où l'usage « commerce mixtes (c2) » est autorisé, le rapport de logement par bâtiment par 6 au lieu de 3, et ce, dans une partie de la zone C03-346 pour la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) ».

Description approximative de la zone C03-346

La zone C03-346 est située de part et d'autre du boulevard Bécancour. Elle comprend les adresses et immeubles du 12580 au 14120 (côté pair) et du 12595 au 14045 (côté impair) du boulevard Bécancour, du 1000 au 1040 (côté pair) et le 1025 de l'avenue des Marguerites, le 1125 et le 1150 de l'avenue des Iris ainsi que le 1020-1030 et le 1055 de l'avenue des Violettes.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 5 février 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone visée par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 24 janvier 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville